



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Haut-commissaire
à l'Enfance**

Haut-commissaire à l'Enfance 1 an déjà

Protéger, Prévenir, Accompagner

L'ENFANCE AU CŒUR

MARS 2026

ÉDITO



Sarah El Haïry
Haute-commissaire
à l'Enfance

Un an après la création du Haut-commissariat à l'Enfance, je mesure le chemin parcouru et surtout l'exigence qui nous oblige.

Ces douze derniers mois, l'action conduite s'est traduite par une montée en puissance opérationnelle, une structuration accrue des chantiers engagés et l'ouverture de nouvelles concertations, dans une logique constante : mettre l'enfant au cœur de l'action publique.

Une conviction guide notre action : protéger les enfants n'est pas un slogan, c'est une responsabilité collective et une priorité politique.

Nous avons agi avec fermeté contre les violences faites aux enfants et la pédocriminalité. Nous avons renforcé les dispositifs de protection, contribué à sécuriser les environnements accueillant des mineurs, interpellé les plateformes numériques et combattu les dérives en ligne.

Face à l'inacceptable, l'État doit être au rendez-vous. Il ne peut y avoir ni complaisance ni renoncement lorsque l'intégrité des enfants est en jeu.

Nous avons aussi choisi de porter une véritable bataille culturelle.

Cette bataille passe d'abord par notre engagement à lutter contre l'opacité du numérique : sans peur et sans naïveté, nous œuvrons pour le réguler et assurer ainsi qu'il protège et serve les enfants plutôt qu'il ne les expose.

En outre, à l'heure où émergent des discours "No Kids", je réaffirme une évidence : les enfants ont toute leur place dans notre société.

Les accueillir, les considérer, adapter nos espaces et nos politiques publiques à leurs besoins, c'est affirmer une vision humaniste tournée vers l'avenir.

Accompagner les parents est également au cœur de notre action. Soutenir la parentalité, c'est donner des repères, renforcer la confiance et reconnaître que le bien-être des enfants passe aussi par celui des familles. C'est enfin un enjeu majeur pour la vitalité démographique de notre pays.

Cet anniversaire n'est pas un aboutissement mais une étape. Avec les institutionnels, les professionnels, les associations, les partenaires économiques, les collectivités et les citoyens, je continuerai à agir de façon déterminée, pour une société qui protège et accompagne ses enfants, ses familles, écoute ses victimes et prépare l'avenir avec courage.

Comptez sur moi !

TABLE DES MATIÈRES

Plan de lutte contre les violences faites aux enfants.....	7
Consultations pour un Conseil des victimes.....	10
Lutte contre la pédocriminalité en ligne.....	12
Généralisation de l'attestation d'honorabilité.....	14
Refonte de l'adoption.....	15

Accompagnement par les Clés de l'enfance.....	16
Assises du soutien à la parentalité.....	17
Service public de la petite enfance.....	18
Opposition au "No Kids".....	20
Droits des enfants.....	22
Participation des enfants.....	23
Prévention en matière de santé.....	24

LE HAUT-COMMISSARIAT

Le décret n° 2025-118 pris en Conseil des ministres a créé le Haut-commissariat à l'Enfance en février 2025. La Haute-commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry, a été nommée en mars 2025.

Le Haut-commissariat à l'Enfance a pour mission d'animer et de coordonner les travaux relatifs à la politique de l'enfance afin d'éclairer les choix des pouvoirs publics au regard des enjeux liés à la protection, à la santé, à l'éducation, à la parentalité, à l'adoption et à l'accueil du jeune enfant.

La Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist, a confié à la Haute-commissaire une feuille de route tenant compte des enjeux et urgences identifiés.

LES PRIORITÉS DU HAUT-COMMISSARIAT

- Lutter contre les violences faites aux enfants ;
- Soutenir la parentalité en prenant en compte la diversité des familles ;
- Construire une société plus inclusive et bienveillante, à hauteur d'enfant ;
- Refonder l'adoption pour remettre l'enfant au centre ;
- Promouvoir un service public de la petite enfance adapté aux réalités ;
- Lutter contre la surexposition aux écrans ;
- Mobiliser les partenaires économiques ;
- Développer la participation des enfants aux décisions qui les concernent.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

- Définir les enjeux prioritaires ;
- Organiser la coordination entre les acteurs concernés ;
- Proposer des orientations ;
- Assurer la mise en œuvre et l'évaluation des politiques engagées.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

1 ENFANT MEURT TOUS LES 5 JOURS SOUS LES COUPS DE SES PARENTS.

160 000 enfants par an sont victimes de violences sexuelles, dont environ 75 % au sein de la famille.

Face à cette réalité, nous avons un devoir : créer une véritable chaîne de protection autour des enfants. Le plan de lutte contre les violences 2023–2027 est une réponse forte et coordonnée face à l'ampleur de ces violences.

Ce plan ambitieux dispose d'un budget propre et répond à une injonction claire : l'implication de tous dans la lutte contre les violences faites aux enfants. Il se déploie à travers 22 mesures concrètes regroupées en 6 grands objectifs.

- 1 Protéger les enfants
- 2 Prévenir le passage à l'acte et la récurrence des auteurs
- 3 Améliorer la prise en charge des enfants victimes
- 4 Soutenir les parents, sensibiliser et mobiliser la société civile
- 5 Outiller et soutenir les professionnels
- 6 Développer les données et les connaissances pour améliorer la prévention



Comité de suivi du plan de lutte contre les violences faites aux enfants

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Avec une logique interministérielle, le Haut-commissariat à l'Enfance participe à son pilotage dans le cadre des comités rassemblant les administrations et les associations en charge du plan, en collaboration étroite avec la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Voici quelques exemples d'avancées et de mises en œuvre du plan.

Le Haut-commissariat promeut la montée en puissance du numéro 119.

La mobilisation de la société civile à travers une campagne nationale a permis de rappeler que la protection des enfants était l'affaire de tous. Le plan de lutte permet le financement de cette campagne de sensibilisation.



Le 119

Le 119 ou service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger est un numéro d'urgence national pour l'enfance en danger, ouvert **24h/24h, 7 jours/7, et anonyme**. Il est gratuit depuis tous les téléphones. Le 119 peut être appelé par tout le monde : adultes, comme mineurs. Un tchat a également été mis en place pour permettre un meilleur échange avec les enfants.

Le plan de lutte a mis en place **l'automatisation du contrôle des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles** intervenant dans l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance, et a également renforcé le traitement des signalements pour les faits de violences sexuelles et sexistes dans le sport.

Il a permis le lancement des **programmes EVARS** (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle), de la maternelle au lycée.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Le Haut-commissariat à l'Enfance soutient le développement des unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED), véritables leviers pour améliorer l'accompagnement des enfants victimes de violences.

L'objectif est d'assurer une approche globale des mineurs concernés, dans des espaces adaptés permettant, en un même lieu, leur audition ainsi que leur prise en charge médico-légal.

Unités d'accueil pédiatriques enfance en danger (UAPED)

Le plan de lutte prévoit le financement d'une UAPED par tribunal judiciaire, soit 164 au total. En août 2025, il y avait 151 UAPED ouvertes ou en projet.

10 postes de délégués départementaux à la protection de l'enfance ont été créés au sein des territoires.

Le plan a renforcé les formations de sensibilisation au repérage et au signalement des situations de violences pour les professionnels intervenant auprès d'enfants.

Le plan a également permis le **financement de plusieurs recherches et de projets associatifs** dans la lutte contre les violences faites aux enfants et l'accompagnement des professionnels.

Le rapport « Parcours des mineurs auteurs de violences sexuelles » effectué par la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAUS) a été remis en septembre 2025 au Haut-commissariat à l'Enfance nourrissant un travail approfondi sur le sujet.

Le Haut-commissariat a soutenu la **campagne concernant le numéro STOP**. Ce dispositif est un numéro d'accompagnement pour les personnes sexuellement attirées par les enfants et a pour objectif de prévenir le passage à l'acte, à travers des propositions d'accompagnements et de prises en charge aux appelants.

CONSULTATIONS POUR UN CONSEIL DES VICTIMES

Dans un contexte marqué par une libération sans précédent de la parole des victimes, et une écoute d'autant plus attentive, il apparaît indispensable de structurer une réponse publique.

La prise en compte de l'expérience des victimes doit désormais constituer un pilier essentiel de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques de prévention et de protection des enfants.

Les attentes des collectifs de victimes doivent être entendues, tant leur courage et leur engagement ont permis à de nombreuses personnes, encore aujourd'hui, de trouver la force de parler.

Dans cette perspective, le Haut-commissariat à l'Enfance a réuni les collectifs de victimes, les intégrant pour la première fois au cœur du processus de décision publique.

Les associations ont également été consultées.

Les échanges se poursuivent, notamment avec les professionnels, chercheurs et institutionnels.

Parallèlement, chaque acteur est encouragé à soumettre une contribution écrite et des échanges bilatéraux sont organisés.



Première réunion de consultation avec les associations de protection de l'enfance

CONSULTATIONS POUR UN CONSEIL DES VICTIMES

TOUTES LES 3 MINUTES

un enfant subit des violences sexuelles en France.

Les échanges avec les associations, collectifs et professionnels permettent de nourrir la réflexion du Haut-commissariat, qui formulera, avant l'été 2026, des propositions visant à la création de ce Conseil des victimes de violences subies pendant l'enfance.

Ce Conseil englobera **toutes les formes de violences faites aux enfants** dans l'ensemble des champs concernés (culture, sport, intrafamilial, école, etc.).

Le Conseil des victimes a vocation à **faire entendre la parole des victimes, à valoriser leur savoir expérientiel** et à contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière de prévention des violences et de protection des enfants.

Notre ambition est claire : la parole et le savoir des victimes d'hier doivent guider la protection des enfants d'aujourd'hui et de demain.



Ces échanges confirment une évidence : la parole des victimes n'est plus un simple témoignage, c'est un savoir expérientiel à part entière. Et ces savoirs doivent désormais peser dans nos décisions publiques.

Sarah El Haïry,
Haute-commissaire à l'Enfance

LUTTE CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ EN LIGNE

Le monde numérique, en pleine mutation, expose les enfants à de nouveaux dangers.

Le Haut-commissariat à l'Enfance soutient donc l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, tout en sensibilisant les parents aux dangers numériques souvent méconnus.

Toujours en ligne, des objets à caractère pédopornographique apparaissent sur des sites marchands traditionnels.

Face à cette réalité, la traque des individus et des réseaux est une priorité absolue. **Le Haut-commissariat saisit systématiquement la justice et les autorités compétentes** en lien avec les associations et signaleurs de confiance, dès qu'un cas est porté à sa connaissance.

La Haute-commissaire a par ailleurs saisi la Commission européenne dans le cadre de l'affaire « Grok », l'IA du réseau social X qui déshabillait des jeunes filles sur demande, contribuant à l'ouverture d'une enquête contre la plateforme.

Parallèlement, la Haute-commissaire a **mené une offensive contre les dangers de certains jeux vidéo** qui, sous des apparences ludiques et inoffensives, peuvent abriter des espaces d'échanges insuffisamment contrôlés.

C'est notamment le cas de Roblox, dont 40 % des utilisateurs ont moins de 13 ans. Le jeu permet à des majeurs d'entrer en contact facilement avec des enfants, dans des environnements où la vigilance est difficile à maintenir. Plusieurs centaines de signalements pour des sollicitations sexuelles ou des faits de grooming (sollicitations d'enfants à des fins sexuelles) ont été remontées à l'OFMIN. L'entreprise a depuis annoncé mettre en place un système de vérification d'âge, dont la Haute-commissaire **suivra la mise en œuvre avec vigilance.**

Pédocriminalité Scandale Shein : Sarah El Hairy veut identifier les acheteurs de poupées sexuelles enfantines à cause d'un risque accru de passer à l'acte



LUTTE CONTRE LA PÉDOCRIMINALITÉ EN LIGNE

Le Haut-commissariat à l'Enfance a saisi la justice, l'ARCOM et Pharos concernant le site « Bounty », qui se positionnait en successeur du site « Coco » plaque tournante du sexe illégal fermé en 2024. Bounty était suspecté de diffuser des contenus pédocriminels et n'a pas de vérification d'âge, pourtant obligatoire pour les messageries d'adultes.

Après la mise en ligne de **poupées à caractère pédopornographique sur plusieurs sites**, les principales plateformes de commerce en ligne ont également été réunies afin d'obtenir des mesures immédiates et durables, tout en rappelant leurs obligations au titre du Digital Services Act (DSA).

Ces objets ne sont pas anodins : ils servent de **terrain d'entraînement pour des pédocriminels**, étape souvent préalable au passage à l'acte.

Des opérations policières ont permis, suite à des signalements, d'interpeller les acheteurs concernés, dont un tiers était déjà connu pour des faits de nature sexuelle sur des mineurs.

La fermeté de notre société dans la protection des enfants se traduit concrètement par :

- la condamnation rapide de plusieurs acheteurs à des peines de prison ;
- leur inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ;
- ainsi que leur interdiction d'exercer toute activité en lien avec des mineurs.

61 %

DES ENFANTS ONT DÉJÀ ÉTÉ EXPOSÉS À DES CONTENUS VIOLENTS EN LIGNE

+6 000%

DE SIGNALEMENTS DE CONTENUS PÉDOCRIMINELS EN LIGNE DANS LE MONDE EN 10 ANS

750 000

PÉDOCRIMINELS ACTIFS CHAQUE JOUR SUR INTERNET

90 %

DES PARCOURS PROSTITUTIONNELS INITIÉS OU FACILITÉS VIA INTERNET

89 %

DES VICTIMES DE GROOMING SONT DES FILLES MINEURES

GÉNÉRALISATION DE L'ATTESTATION D'HONORABILITÉ

La sécurité de nos enfants, et des publics les plus vulnérables passe par la prévention. Vérifier les antécédents des personnes qui chaque jour sont à leurs côtés est une priorité.

L'attestation d'honorabilité est un document attestant qu'au moment de la demande, le professionnel, le bénévole ou le candidat à l'agrément à l'adoption ne fait pas l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ou d'une inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJISV) l'empêchant d'exercer.

Cette attestation doit être présentée lors de l'embauche, de la demande d'agrément et à intervalle régulier en cours d'exercice professionnel.

Depuis le 1^{er} octobre 2025, l'Etat a généralisé ce système d'information à tout le territoire.

Les personnes concernées demandent une attestation d'honorabilité sur :
<https://honorabilite.social.gouv.fr>

Qui est concerné :

- Professionnel / bénévole intervenant dans les établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, micro-crèches, etc.) ;
- Professionnel / bénévole intervenant dans les établissements et services de la protection de l'enfance (foyers de l'enfance, villages d'enfants, etc.) ;
- Assistants maternel et familial et toute personne de + de 13 ans vivant à leur domicile ;
- Candidat à l'adoption, depuis le 1^{er} février 2026.

3391

**Personnes écartées en janvier 2026
à cause de leurs antécédents.**

Face aux violences qui menacent les enfants, nous avons le devoir collectif d'aller plus loin et **de ne laisser aucune faille dans les dispositifs de prévention** afin de leur garantir un environnement sûr.

REFONTE DE L'ADOPTION

Depuis sa création, le Haut-commissariat à l'Enfance a engagé un travail structurant pour faire évoluer les politiques d'adoption, avec une ambition claire :

- mieux protéger les enfants ;
- sécuriser les parcours ;
- répondre avec lucidité aux enjeux hérités du passé.

Nous avons contribué à faire émerger des pistes concrètes pour **reconnaître les adoptions internationales illicites passées** en ouvrant des espaces d'écoute et de concertation avec les personnes concernées, les associations et les experts.

Reconnaître les blessures, rechercher la vérité et construire des réponses justes constitue une exigence éthique et politique.

La quête des origines s'affirme aujourd'hui comme un enjeu majeur. C'est pourquoi nous avons souhaité que le sujet des tests ADN dans les démarches de recherche des origines soit **pleinement intégré aux Assises de la bioéthique de 2026**.

Cette demande forte répond à une double nécessité :

- une question de souveraineté face à des pratiques qui se développent aujourd'hui sans cadre ;
- la volonté d'apporter des réponses éthiques, sécurisées et accessibles.

Un bilan de la loi de 2002 relative à l'accouchement dans le secret a également été demandé. Nous proposerons des évolutions permettant la transmission obligatoire d'éléments essentiels, notamment le dossier médical, afin de garantir une égalité réelle entre tous les enfants.

Nous avons aussi travaillé et porté des mesures visant à **assurer une continuité affective** pour les enfants avec leur famille adoptante, sans attendre des décisions de délaissement aujourd'hui trop longues.

Enfin, nous avons soutenu **l'extension du système d'information « honorabilité »** pour sécuriser les parcours adoptifs, ainsi que la mise en place du fichier national des familles titulaires d'un agrément, renforçant transparence et protection.

Dans le cadre d'une politique ambitieuse de soutien à la parentalité, le Haut-commissariat à l'Enfance a initié la publication des Clés de l'enfance, **une collection de guides visant à lutter contre le déterminisme social dès la petite enfance, à prévenir les ruptures familiales et à renforcer la confiance des parents.**

Face à la complexité de la parentalité aujourd'hui (multiplicité des modèles familiaux, omniprésence du numérique, équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, etc.), ils rassemblent des repères éducatifs, des conseils concrets et des ressources fiables pour aider chaque parent à exercer pleinement son rôle, sans jamais se sentir seul.

Pensé pour être utile, concret et bienveillant, le guide 0-3 ans aborde les grands thèmes du développement de l'enfant et de la parentalité :

- les besoins essentiels des tout-petits ;
- la lutte contre les violences ;
- la place du numérique dans la vie familiale, avec des repères d'usage selon les âges ;
- les lieux et dispositifs d'écoute, d'aide et de soutien à la parentalité disponibles sur tout le territoire.

Accessible en ligne sur le site internet du Haut-commissariat ou en version papier, le guide s'adresse à tous les parents, quels que soient leur parcours.

Il a été édité en marque blanche pour permettre aux partenaires de s'associer à sa diffusion.

Des acteurs de la petite-enfance, des collectivités et des entreprises qui souhaitent mettre en avant le soutien à la parentalité dans leur politique RH le diffusent ainsi à leurs adhérents et collaborateurs.

A venir :

- Les clés de l'enfance 3-6 ans ;
- Les clés de l'enfance 6-11 ans ;
- Les clés de l'enfance 11-15 ans.



ASSISES DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Soutenir la parentalité, c'est à la fois accompagner les parents pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et proposer des services aux familles pour leur permettre de mieux concilier les temps de vie.

- 645 000 naissances en 2025, en baisse de 2,1 % par rapport à 2024 ;
- 1,56 enfant par femme en 2025, en recul depuis 2014 ;
- 8 millions de familles avec enfants ;
- 25% de familles monoparentales ;
- Plus de 95 % des 12-17 ans ont un smartphone, ce qui transforme profondément les interactions familiales.

Les Assises s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de soutien à la parentalité 2025-2027. **Elles sont une démarche nationale de concertation** lancée par la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist et par la Haute-commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry.

Les Assises ont été ouvertes le 19 février 2026. Elles réunissent administrations, associations, professionnels et acteurs de terrain et s'organisent autour de quatre groupes de travail thématiques :

- Accompagner les parents de pré-adolescents et adolescents ;
- Faciliter la parentalité au travail ;
- Soutenir les parents en faveur d'un usage raisonné et protégé du numérique par les enfants ;
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services.

Un comité technique regroupant les administrations concernées suit la globalité des travaux.

Les Assises se déroulent de février à juin 2026, date à laquelle des propositions opérationnelles seront remises à la Ministre et à la Haute-commissaire.

 MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Haut-commissaire
à l'Enfance



SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Le Haut-commissariat à l'Enfance s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), avec un objectif central : **garantir à chaque famille un accès équitable à des solutions d'accueil de qualité, partout sur le territoire.**

Dans un contexte marqué par des inégalités territoriales persistantes, une tension forte sur les ressources humaines et une évolution des attentes des parents, l'action du Haut-commissariat à l'Enfance vise à accompagner la structuration progressive de ce nouveau service public, en restant à l'écoute constante des alertes remontées par les acteurs publics et privés, qu'il s'agisse de l'accueil collectif ou individuel.

La garantie de la liberté de choix des familles constitue notre boussole : crèches, assistantes maternelles, MAM (maisons d'assistants maternels), crèches familiales ou solutions hybrides doivent coexister pour répondre à la diversité des besoins et des réalités territoriales.

Cette approche repose sur une attention permanente portée aux remontées du terrain, aux difficultés opérationnelles rencontrées par les gestionnaires et aux attentes des parents, afin d'éviter toute vision uniforme qui ne tiendrait pas compte des spécificités locales.

Guide pratique de l' élu local
en matière de SPPE
disponible sur le site Internet
du Haut-commissariat à l'Enfance



SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Le Haut-commissariat porte également une **attention particulière à la qualité d'accueil**, qui demeure une exigence constante.

Cela se traduit par un travail sur la formation, l'attractivité des métiers, la sécurisation des parcours professionnels et l'accompagnement des modèles innovants favorisant la proximité, la souplesse et la continuité éducative.

L'objectif est à la fois de consolider l'offre existante et d'encourager le développement de nouvelles solutions adaptées aux territoires.

Lancé un an avant les municipales, le SPPE entre désormais dans une phase opérationnelle.

Une fois les nouvelles équipes municipales installées, le Haut-commissariat à l'Enfance en partenariat avec Elisabeth Laithier, présidente du comité de filière, auront pour mission de présenter et déployer les outils disponibles. Ainsi, les élus aujourd'hui en première ligne pour l'organisation de l'offre d'accueil, s'en saisiront pleinement.

Cette dynamique vise à renforcer la prévention précoce, le soutien à la parentalité et l'égalité des chances dès les premières années de vie.



OPPOSITION AU NO KIDS

Face à la montée de la tendance dite "no kids", le Haut-commissariat à l'Enfance a fait le choix d'une ligne claire : **agir pour réaffirmer la place des enfants et donc des familles dans l'espace commun.**

Cette tendance, au-delà de situations isolées, traduit une évolution plus profonde de notre société : un rapport de plus en plus individualisé à l'espace public, où la recherche de tranquillité tend à primer sur l'acceptation de la vie collective. Les enfants y sont parfois perçus comme des éléments perturbateurs, et non plus comme des membres à part entière de la société.

Une **analyse juridique** approfondie a permis de clarifier le cadre : **refuser l'accueil d'un enfant en raison de son âge constitue une discrimination.**

La présence des enfants n'est pas une tolérance, mais un droit, au cœur de notre pacte républicain.

Au-delà du droit, les effets concrets de cette tendance sont déjà perceptibles. Elle exerce une pression diffuse mais réelle sur les familles, et particulièrement sur les mères, souvent en première ligne.

Par crainte du jugement ou du conflit, certains parents renoncent à fréquenter certains lieux, adaptent excessivement le comportement de leurs enfants, ou limitent leurs sorties.

Dans les cas les plus préoccupants, cette pression sociale peut conduire à des pratiques contraires à l'intérêt de l'enfant, comme le recours systématique aux écrans pour obtenir silence et immobilité, au détriment de son développement, de sa socialisation et de son autonomie.

Face à ces dérives, le Haut-commissariat à l'Enfance documente les situations, en rappelant le droit et en dénonçant, lorsque nécessaire, les pratiques d'exclusion.

La philosophie du Haut-commissariat est claire : une société qui n'accueille plus ses enfants est une société qui se fragilise.

La place des enfants ne se négocie pas. Elle se garantit.

OPPOSITION AU NO KIDS

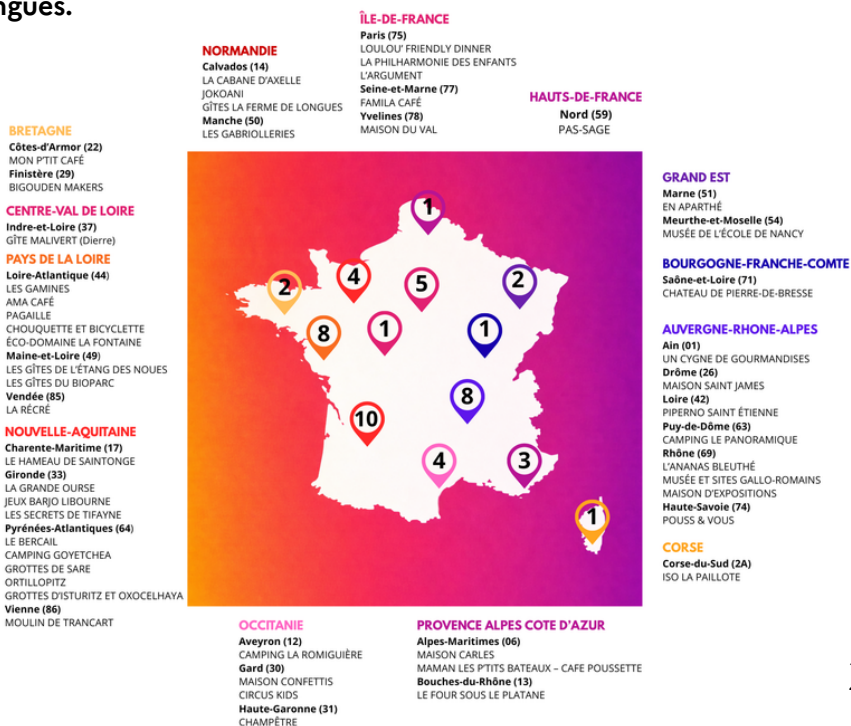
Le Haut-commissariat à l'Enfance a fait le choix de valoriser les pratiques vertueuses et de donner directement la parole aux familles.

C'est le sens du **Prix « Le Choix des Familles »**, fondé sur leur expérience. Entre juillet et novembre 2025, près de 3 000 recommandations ont été recueillies, permettant d'identifier des lieux où l'accueil des enfants est vécu et donc, réel.

50 établissements, issus de tous les territoires et de secteurs variés, ont été distingués.

Les critères sont : qualité de l'accueil, tarification adaptée, aménagements dédiés, événements pour enfants.

Un protocole d'accord avec le **label Famille Plus** a été signé en février 2026. Cette initiative marque aussi une étape dans la construction d'une dynamique plus large : celle d'une coalition d'acteurs publics, privés et associatifs engagés pour une société réellement accueillante envers les enfants et les familles.



Aujourd'hui, les règles qui concernent les enfants sont dispersées dans différents codes et textes :

- Le droit est difficile à comprendre, même pour les professionnels ;
- Certaines règles sont contradictoires ou incohérentes ;
- Et surtout, l'enfant n'est pas toujours pensé comme un sujet de droit à part entière, avec des droits propres.

Une première étape : un recueil des règles existantes

Pour répondre à ce constat, un travail de fond confié à **Jean-Pierre**

Rosenczveig, ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, a été lancé et a pour mission de :

- recenser tous les textes qui concernent l'enfance ;
- les organiser de manière claire ;
- identifier les incohérences et les manques.

Cette réflexion constitue un acte politique fort d'affirmation de la place de l'enfant comme sujet de droit.

La nécessité de prendre en compte les nouveaux enjeux :

L'enfance a profondément changé, notamment avec le numérique (exposition aux réseaux sociaux, cyberharcèlement, accès à des contenus inadaptés, protection des données personnelles, etc.).

Le droit doit s'adapter à ces nouvelles réalités pour mieux protéger les enfants tout en respectant leur autonomie.

A l'international

Le Haut-commissariat à l'Enfance a mené des actions de promotion des droits des enfants à l'international, en participant notamment à la 6^{ème} conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, à Marrakech et à la 45^{ème} réunion du Comité de Lanzarote, aussi nommée Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

PARTICIPATION DES ENFANTS

Le Haut-commissariat à l'Enfance accorde une attention particulière à la **participation des enfants dans les décisions qui les concernent**.

Donner la parole aux plus jeunes et reconnaître leur capacité à exprimer un point de vue constitue un enjeu fondamental pour construire des politiques publiques réellement adaptées à leurs besoins.

Dans cette perspective, le Haut-commissariat a organisé une conférence et un ciné-débat consacrés à la participation des enfants. Ces temps d'échange ont permis de sensibiliser les professionnels de l'enfance aux moyens concrets de développer la participation des enfants au sein de leurs structures, mais aussi d'informer les familles sur l'importance de cette démarche dans l'éducation et l'accompagnement des plus jeunes.

Le Haut-commissariat s'est également fortement mobilisé autour de la notion de « **villes à hauteur d'enfant** ». Cette approche promeut des politiques locales qui prennent pleinement en compte la place et la voix des enfants dans l'aménagement et la vie de la cité.

La participation des enfants n'est pas seulement un principe pédagogique : elle constitue un **droit reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989**.

Afin d'accompagner les services municipaux, le Haut-commissariat à l'Enfance a élaboré un livret thématique sur la participation des enfants.

Cet outil vise à diffuser des bonnes pratiques et à encourager le développement d'initiatives concrètes dans les territoires via le recueil de l'expertise d'usage.

Former les enfants aux compétences démocratiques dès le plus jeune âge est essentiel. Cela leur permet de **développer leur esprit critique, de comprendre les mécanismes de la vie collective et de s'engager progressivement comme citoyens**.

Construire une véritable **culture de la participation** constitue ainsi un enjeu majeur pour préparer la société de demain et assurer la vitalité et la pérennité du système démocratique de la Nation.

Le Haut-commissariat à l'Enfance s'est pleinement engagé dans le renforcement de la prévention en matière de santé de l'enfant. Face aux défis croissants qui touchent les plus jeunes, la prévention constitue un levier essentiel pour agir en amont, informer et accompagner les familles comme les professionnels.

Depuis plusieurs mois, le Haut-commissariat à l'Enfance a ainsi organisé plusieurs conférences et ciné-débats consacrés à des enjeux majeurs tels que la santé mentale des enfants et l'alimentation.

Ces temps d'échanges ont permis de **sensibiliser largement les professionnels de l'enfance, mais aussi les parents**, afin de mieux comprendre les signaux d'alerte et promouvoir des pratiques favorables au bien-être des enfants.

Le Haut-commissariat agit également sur le terrain numérique à travers des actions de prévention digitale. Celles-ci visent à mieux faire connaître certaines pathologies encore trop peu identifiées par le grand public, comme l'eczéma, le diabète de type 1, ou la méningite, afin d'améliorer la vigilance et la détection précoce.

Une campagne de sensibilisation est également menée sur les risques liés à l'utilisation de produits cosmétiques pour adultes par les enfants, phénomène parfois désigné sous le terme de **#Sephorakids**. Cette initiative alerte sur les dangers que peuvent représenter certains produits inadaptés pour la peau et la santé des plus jeunes.

Par ailleurs, la Haute-commissaire à l'Enfance est **marraine de l'étude lancée par l'UNICEF consacrée à la santé mentale des enfants**.

Cette démarche permet de recueillir des données précieuses afin de mieux comprendre la situation des jeunes et d'orienter plus efficacement les politiques publiques de santé.



Echange avec une classe
sur la pair-aidance
en santé mentale
avec l'UNICEF



Enfance en débat, ce sont...

- Des cycles de **rendez-vous** engagés
- Des temps forts **tous les mois**
- Des sujets qui **nous concernent tous**
- Des experts, des acteurs de terrain, des parents... et **des enfants**
- Un objectif clair : **faire avancer collectivement l'enfance**

Quelques temps forts marquants

Septembre 2025

- Conférence Enfance et numérique : protéger et accompagner
- Ciné-débat – série Adolescence

Octobre 2025

- Conférence Santé mentale des jeunes : un défi collectif vers une société engagée
- Ciné-débat – Les écrans-rois : piège ou paradis des ados ?

Novembre 2025

- Conférence Enfance : et si on les écoutait vraiment ?
- Avant-première - À l'écoute
- Avant-première - Didier, moi et les autres... Les enfants du silence

Décembre 2025

- Conférence Le pouvoir créatif des enfants
- Ciné-débat - Action Enfance fait son cinéma

Janvier 2026

- Conférence Soutenir les parents, mieux accompagner les enfants
- Ciné-débat - Parents à Grigny, d'ici et d'ailleurs

Février 2026

- Conférence Villes à hauteur d'enfant, villes autrement

Mars 2026

- Conférence sur l'Education à l'alimentation au Salon de l'agriculture
- Ciné-débat – Les aventuriers du goût

Avril 2026

- **Conférence sur l'accompagnement des adultes face à l'exploitation sexuelle des mineurs**
- **Ciné-débat – Comme si j'étais morte**

PROGRAMME, INSCRIPTIONS ET REPLAYS :

<https://solidarites.gouv.fr/enfance-en-debat-cine-debats-et-conferences-au-ministere>



NUMÉROS UTILES

Enfance en danger

119

Enfant victime
de harcèlement

3018

Urgence
par SMS

114

Prévention
suicide

3114

Disparition
d'enfant

116 000

SAMU

15

Police
secours

17

Sapeurs
pompiers

18

UN CAP POUR LES ENFANTS, UN ENGAGEMENT POUR LA NATION.

Un an, c'est à la fois peu et immense.
Peu face aux défis. Immense au regard du chemin parcouru.

En un an, le Haut-commissariat à l'Enfance a affirmé une conviction : une société s'évalue à la place qu'elle accorde à ses enfants. Et cette place doit aujourd'hui être réaffirmée, protégée, consolidée.

Ce livret est un point d'appui pour une nouvelle étape : plus structurante, plus exigeante, plus collective.
Faire entendre la voix des victimes.
Réaffirmer la place des enfants dans la société.
Mobiliser tous les acteurs autour des familles, pour les soutenir et ne jamais les laisser seules.
Lutter sans relâche contre les violences.

Ces priorités forment une vision : celle d'une société construite à hauteur d'enfant.
Une société qui protège, accompagne sans contraindre, fait confiance sans renoncer à l'exigence.
Car l'enfance n'est pas un sujet parmi d'autres. Elle est le socle de tous les autres.

Le chemin est tracé. Il appelle à une mobilisation durable, collective, déterminée.
Pour que chaque enfant grandisse protégé, reconnu, accompagné.
Pour que chaque famille avance avec confiance.
C'est cette ambition qui nous rassemble.
C'est cette ambition qui nous engage.

Sarah El Haïry

Protéger, Prévenir, Accompagner